



Ozoir-la-Ferrière

DIRECTION GÉNÉRALE

AFFICHÉ
LE 15.12.2022.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

LE MARDI 13 DECEMBRE 2022 A 20 HEURES A L'ESPACE HORIZON

Validation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2022.

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES

315. Assainissement – Principe de recours à la délégation de service public
316. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable exercice 2021
317. Approbation du rapport de la CLECT 2022
318. Avances sur subventions 2023 aux associations et au CCAS
319. Instauration du taux de reversement de la taxe d'aménagement
320. Rapport d'activités 2020 et 2021 de la Communauté de Communes les Portes Briardes entre Villes et Forêts
321. Groupement de commandes achat énergies, fournitures, services associés
322. Admissions non-valeur et créances éteintes 2022 – budget principal, budget annexe assainissement, budget annexe résidence des personnes âgées et budget annexe locations de salles et spectacles
323. Fixation de la durée des amortissements des biens du budget principal, budget annexe résidence des personnes âgées et budget annexe des locations de salle et spectacles
324. Décision modificative n°3 – budget principal
325. Décision modificative n°2 – budget assainissement
326. Décision modificative n°2 – RPA
327. Décision modificative n°2 – budget location de salle
328. Subvention au budget annexe 05 – location de salles et de spectacles
329. Subvention au budget annexe 04 – RPA
330. Engagement financier préalable au vote budget primitif 2023 – autorisation de dépenses d'investissement – budget principal et budgets annexes, assainissement, résidence personnes âgées et location de salle et spectacles
331. Concours de nouvelles – édition 2023
332. Coût annuel d'un élève dans l'enseignement public
333. Mise à jour du tableau des emplois
334. Conditions de rémunération des professeurs de musique et des intervenants en milieu scolaire sur emplois contractuels non permanents
335. Création d'un emploi non permanent à temps complet de conseiller numérique en contrat de projet
336. Conditions de rémunérations des assistantes maternelles sur emplois contractuels
337. Dérogations dominicales proposées pour les commerces de détail au titre de l'année 2023
338. Marché d'approvisionnement – principe de recours à la délégation de service public
339. Compte rendu des pouvoirs délégués

Fait à Ozoir-la-Ferrière le 14 décembre 2022

Le Maire
Jean-François ONETO.

